

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

BREVET DES MÉTIERS D'ART

SESSION 2022

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Durée : 02 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
Première partie Histoire (6 points)	2/14 à 3/14
ANNEXE 1 À COMPLÉTER À RENDRE AVEC LA COPIE	3/14
Deuxième partie Géographie (8 points)	4/14 à 9/14
ANNEXE 2 À COMPLÉTER À RENDRE AVEC LA COPIE	10/14
Troisième partie Enseignement Moral et Civique (6 points)	11/14 à 14/14

Ce sujet comporte 14 pages numérotées de 1/14 à 14/14.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Première partie : Histoire (6 points)

Thème 2 : Vivre en France en démocratie depuis 1945.

Compétence :

- *Maîtriser et utiliser des repères chronologiques.* (3 points)

Question 1 : Relier chaque notion à sa définition (ANNEXE 1 -page 3/14).

Question 2 : Définir l'expression « Trente Glorieuses ».

Compétence :

- *S'approprier les démarches historiques.* (3 points)

Question 3 : Présenter, en quelques lignes, le rôle du Président dans la V^e République.

Question 4 : Justifier l'affirmation : le monde du travail se transforme depuis les années 1970.

ANNEXE 1 À COMPLÉTER À RENDRE AVEC LA COPIE

Relier ci-dessous chaque notion à sa définition.

Démocratie sociale	●	●	Organisation politique fondée sur l'intervention de l'État dans les domaines économique et social au moyen d'un système de protection sociale.
Démocratie libérale	●	●	Système politique qui tend à incorporer certains éléments du socialisme dans une économie capitaliste et libérale.
État-providence	●	●	Système politique des démocraties occidentales qui garantit les libertés individuelles et est caractérisé par une économie de marché.

Deuxième partie : Géographie (8 points)

Thème 1: L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer.

Capacités :

- Réaliser le croquis d'un aménagement qui met en œuvre un ou des objectifs de développement durable,
- Décrire une situation géographique.

Sujet : Le projet de village olympique et paralympique pour les Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source du document
Document 1	Yannick SOURISSEAU, « <i>Jeux Olympiques Paris 2024 : un village des athlètes « écolo », alimenté en énergies locales et renouvelables</i> », site villeintelligente-mag.fr, jeudi 3 septembre 2020.
Document 2	Plan du projet du village olympique et paralympique, SOLIDEO (Société de livraison des ouvrages olympiques).
Document 3	Les 17 objectifs du développement durable, UNESCO.

Document 1 : Jeux Olympiques Paris 2024 : un village des athlètes « écolo », alimenté en énergies locales et renouvelables

«La ville de Paris et la Métropole du Grand Paris s'engagent de plus en plus dans une démarche environnementale et le village olympique qui sera construit pour accueillir les athlètes des Jeux de 2024, qui n'échappera pas à la règle, pourrait même constituer une vitrine internationale en matière d'écologie et d'accessibilité. C'est tout au moins le vœu des élus locaux, du comité d'organisation et des entreprises qui travaillent sur la construction de ce village.

Les travaux de préparation des terrains et de déconstruction des bâtiments existants, principalement des friches industrielles, ont démarré fin 2019. Les travaux de construction et d'aménagement sont prévus entre 2023 et 2024 avec notamment l'aménagement de voies piétonnes, cyclables et circulées, ainsi que les espaces verts, dont les berges de Seine. Ces aménagements comprendront également la construction de logements locatifs, bureaux, commerces, répondant aux dernières normes environnementales, ainsi que des écoles, crèches et équipements sportifs, dans l'optique de recycler le village olympique en quartier résidentiel et tertiaire. Une passerelle sur la Seine, sera également réalisée entre Saint-Denis et l'île Saint-Denis, par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ainsi que l'enfouissement des lignes électriques haute tension par RTE (Réseau de Transport d'Électricité). Un mur antibruit pris en charge par l'État, sera construit le long de l'A86, afin de protéger le quartier des nuisances sonores.

Reste l'énergie nécessaire au chauffage et à la climatisation de ce vaste ensemble de 300 000 m² de construction qui permettra d'accueillir, après les Jeux, 6 000 habitants et 6 000 salariés. Pour cela, il est prévu d'étendre le réseau de chaleur et de froid du SMIREC¹, géré par Plaine Commune Énergie, filiale à 100 % d'ENGIE² Solutions, premier réseau de chaleur de Seine-Saint-Denis et deuxième d'Ile-de-France. Ce réseau fournira en chaleur et en froid non seulement le Village Olympique et le quartier qui prendra la suite mais aussi la future ZAC³ Pleyel dont le projet des Lumières Pleyel, ainsi que la Tour Pleyel réhabilitée en hôtel. Cet ensemble représente plus de 650 000 m² de bâtiments qui seront alimentés par ce réseau de chaleur et notamment par la géothermie.

L'ensemble bénéficiera donc d'une énergie locale et renouvelable, issue à 68 % de la géothermie superficielle associée à l'installation de thermo-frigo-pompes. À cet effet, une convention tripartite a été signée en juin 2020 par la SOLIDEO, le SMIREC et ENGIE Solutions.

En phase avec les démarches de transition environnementale et la lutte contre le réchauffement climatique entreprises par le territoire francilien, ce réseau "écologique et local", contribuera au confort des athlètes en période de forte chaleur en zone urbaine (août 2014), mais aussi lors de l'utilisation post-Jeux comme l'explique Yann Madigou, Directeur Général Plaine Commune Energie : "Cette extension de notre réseau repose sur une technologie innovante permettant un approvisionnement simultané en chaleur et en froid. Nous anticipons dès aujourd'hui l'après Jeux Olympiques avec des installations durables et de qualité pour l'ensemble du futur quartier Pleyel".

Onze puits d'une profondeur d'une centaine de mètres vont être réalisés par forage, sur l'ensemble du quartier, pour utiliser l'énergie de la terre et la convertir en chaleur ou en froid. L'énergie complémentaire à la géothermie provenant du réseau de chaleur de Plaine Commune Energie sera issue de la chaleur du réseau de la Compagnie Parisienne de

45 Chauffage Urbain (CPCU), situé à proximité et lui-même majoritairement alimenté par des énergies locales et renouvelables. [...]

L'installation est conçue pour répondre aux besoins premiers et denses, de la période des JO de Paris 2024. Mais elle sera également dimensionnée pour la phase héritage, c'est-à-dire la période post-Jeux avec une projection jusqu'en 2050, plaçant ainsi la durabilité des réseaux énergétiques au cœur du projet avec le recyclage des équipements. Les travaux devraient commencer à la fin de l'année. Ils seront supervisés par la SOLIDEO⁵, (Société de Livraison Des ouvrages Olympiques).»

¹ SMIREC : Syndicat Mixte des Réseaux Calorifiques (service public de chauffage urbain).

² ENGIE : entreprise française de fourniture de gaz et d'électricité.

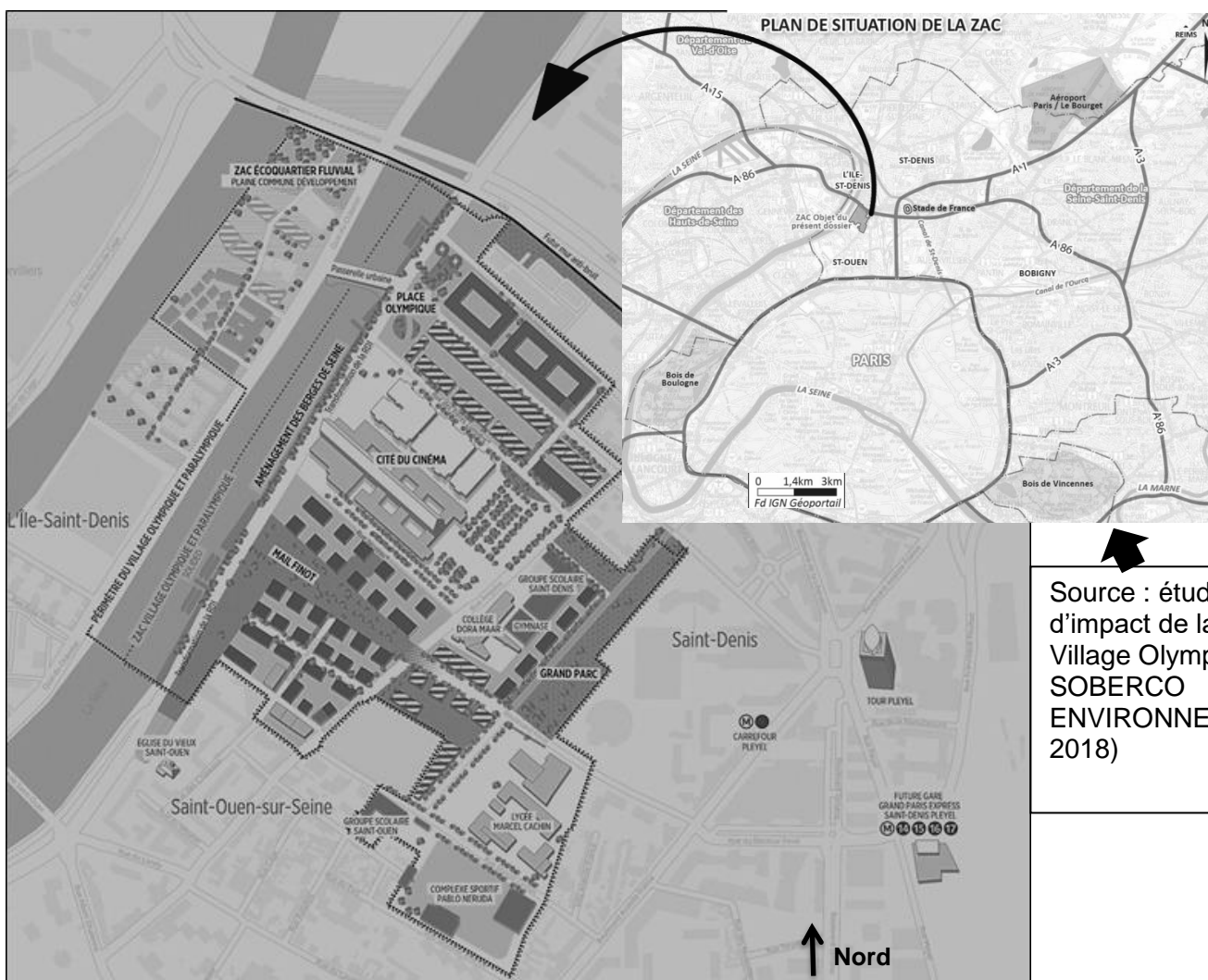
³ ZAC : Zone d'Activités Concertée.

⁴ Géothermie : récupération de la chaleur de la terre pour chauffer des locaux.

⁵ SOLIDEO : Société de livraison des ouvrages olympiques.

Source : Yannick SOURISSEAU, «*Jeux Olympiques Paris 2024 : un village des athlètes «écologiques», alimenté en énergies locales et renouvelables*», site villeintelligente-mag.fr, jeudi 3 septembre 2020.

Document 2 : D'après le plan du projet d'aménagement du quartier accueillant le village olympique et paralympique en Seine-Saint-Denis pour les Jeux Olympiques de Paris en 2024. Le plan de situation est un appui pour la compréhension du document.



Source : étude d'impact de la ZAC Village Olympique, SOBERCO ENVIRONNEMENT, 2018)

Source : Site internet de la société SOLIDEO (Société de livraison des ouvrages olympiques), janvier 2022.

LÉGENDE

Les périmètres des projets	La programmation des ZAC	Les projets complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> ••• Périmètre du Village olympique et paralympique ••• ZAC Village olympique et paralympique ▨ ZAC Écoquartier fluvial 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Logements ▨ Activités économiques tertiaires, hôtelières, commerces ■ Équipements scolaires, sportifs et crèches * Noms de rues provisoires, définis ultérieurement avec les territoires 	<ul style="list-style-type: none"> — Mur anti-bruit ⚡ Enfouissement lignes HT — Passerelle urbaine Ⓜ Station de métro

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

Document 3 : Les 17 objectifs du développement durable définis par l'ONU.

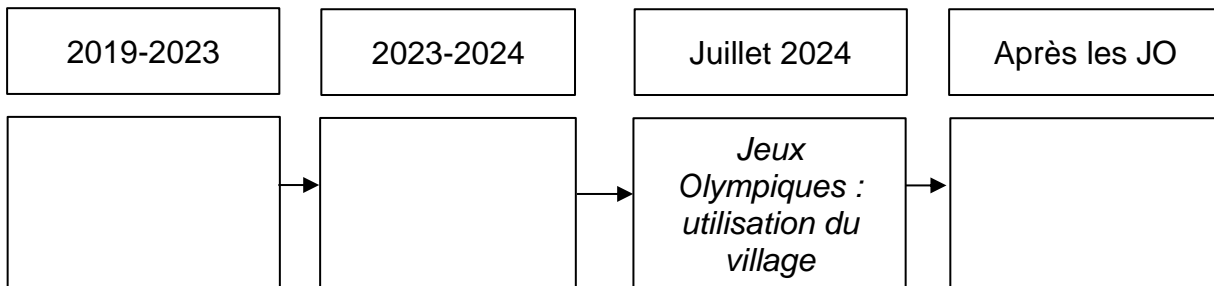


Source : Organisation des Nations Unies

QUESTIONS

Question 1 : Citer les deux zones qui composent le village olympique et paralympique.
(Document 2)

Question 2 : Recopier puis compléter le schéma ci-dessous résumant la construction et le devenir du village olympique et paralympique. (Document 1)



Question 3 : Identifier les acteurs impliqués dans ce projet. Recopier le tableau sur votre copie. (Document 1)

Acteurs institutionnels au niveau national	
Acteurs institutionnels au niveau local	
Acteurs impliqués dans la gestion de l'énergie	

Question 4 : À l'aide des documents 1 et 2, réaliser un croquis montrant l'aménagement du village olympique et paralympique (ANNEXE 2 page 10/14 à rendre avec la copie).

Vous indiquerez :

- les espaces résidentiels (logements...)
- les espaces d'activités (commerce, hôtellerie, services à la personne...)
- les espaces de loisirs et les espaces verts
- les aménagements en matière de transport

Donner un titre au croquis.

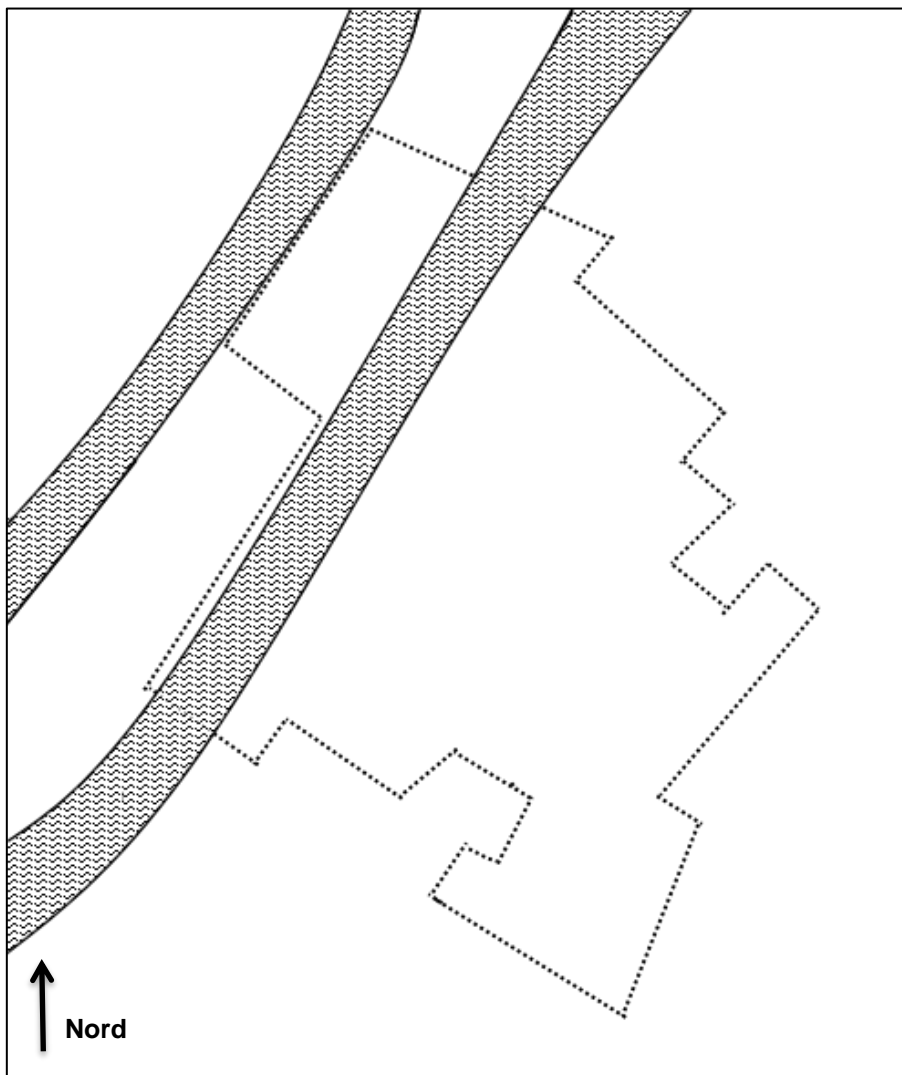
Question 5 : le projet répond aux objectifs du développement durable. Justifiez cette affirmation. (Documents 1, 2 et 3)

ANNEXE 2 À COMPLÉTER À RENDRE AVEC LA COPIE

À l'aide des documents 1 et 2, réaliser un croquis montrant l'aménagement du village olympique et paralympique. Vous indiquerez :

- les espaces résidentiels (logements...)
- les espaces d'activités (commerce, hôtellerie, services à la personne...)
- les espaces de loisirs et les espaces verts
- les aménagements en matière de transport

Titre :



LÉGENDE :



Les espaces résidentiels



Les espaces de loisirs et les espaces verts



Les espaces d'activités



Les aménagements en matière de transport

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.

Compétences :

- *Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme,*
- *Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement,*
- *Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.*

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : assemblée, démocratie représentative, liberté d'expression, pluralisme, responsabilité.

Sujet : Le lycée, lieu d'apprentissage du débat démocratique.

Le Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) et sa déclinaison locale au sein du lycée (CVL) permettent aux lycéens élus de s'exprimer sur des sujets variés et notamment sur les défis du changement climatique. Une des actions concrètes est la réduction de l'impact de l'utilisation du plastique dans notre vie quotidienne.

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source du document
Document 1	Site internet de l'Éducation nationale, « Changement climatique : les élus du Conseil National de la Vie Lycéenne porte-parole devant les ministres des propositions issues des débats dans les lycées ». www.education.gouv.fr
Document 2	Publication Twitter du compte « CAVL Toulouse », 4 juin 2021
Document 3	Pauline Petit, « Comment choisir une gourde vraiment écologique ? », paru sur le site Consoglobe.fr, le 26 juin 2021

Document 1 : Bilan des échanges lycéens autour du changement climatique, 2019

- « Les élus du Conseil National de la Vie Lycéenne (CNVL) ont rapporté les conclusions des débats et travaux sur le changement climatique menés dans tous les lycées de France aux ministres, vendredi 5 avril 2019, au cours de la réunion du Conseil National de la Vie Lycéenne. Ces restitutions ont permis aux ministres de prendre connaissance des préoccupations, des pistes de réflexions et des propositions d'actions des lycéens portant sur le changement climatique, le développement durable et la biodiversité. [...] À l'issue de cette rencontre, les ministres ont proposé d'accompagner concrètement les initiatives lycéennes autour de 5 axes principaux :
- Multiplier les projets d'éducation au développement durable comme par exemple l'obtention du label E3D (démarche globale de développement durable avec la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat) pour développer ce label au sein des établissements scolaires,
 - Faire du développement durable une préoccupation majeure des CVL, avec notamment la généralisation des éco-délégués et la prise en compte systématique de cette thématique lors des réunions du CNVL,
 - Soutenir et développer les marches vertes pour la propreté (clean walk),
 - Approfondir la présence des enjeux de développement durable dans les programmes et dans les enseignements,
 - Prendre en compte les enjeux de développement durable dans la Voie professionnelle et les Campus des métiers, notamment pour soutenir les métiers de la transition écologique.»

Source : «Changement climatique : les élus du Conseil National de la Vie Lycéenne porte-parole devant les ministres des propositions issues des débats dans les lycées», site internet de l'Éducation nationale. www.education.gouv.fr

Document 2 : Publication du CAVL de l'académie de Toulouse.



¹EDD : Éducation au Développement Durable – ODD : Objectifs du Développement Durable.

Source : publication Twitter du compte « CAVL Toulouse », 4 juin 2021

Document 3 : Quel matériau pour une gourde ?

«Dans le match écologique entre bouteille plastique et gourde, c'est la gourde qui gagne. Mais est-elle complètement irréprochable ?

Dans le mouvement **zéro déchet**, la gourde est devenue l'accessoire incontournable... Au point que certaines marques (et certains utilisateurs) multiplient les motifs colorés pour attirer les clients. Mais pour être réellement écologique, comment bien choisir sa gourde ?

L'impact écologique d'une gourde

Pour analyser l'impact écologique d'un produit, il y a plusieurs choses à compter : sa fabrication, son utilisation et la gestion du produit en tant que déchet (l'analyse du cycle de vie). Le journaliste Lucas Scaltritti, du podcast écologique *Y'a le feu au Lac* du journal *Sud-Ouest*, a mené l'enquête. Sa conclusion ? La gourde réutilisable est plus écologique que la bouteille plastique... à certaines conditions.

Gourde en inox, en plastique, gourde isotherme ?

On connaît l'impact des bouteilles en plastique sur l'environnement, une aberration à la fois en termes de transport, de prix et de gestion des déchets. Mais si l'on compte uniquement la fabrication, comme une bouteille en plastique est plus légère, elle "pèse" moins en termes de CO₂ qu'une gourde réutilisable. Tout l'intérêt de la gourde est donc... de la garder longtemps.

L'entreprise de fabrication de gourdes *Gobi* a calculé l'impact écologique de ses gourdes. Les impacts au niveau de la fabrication sont «compensés» au bout de 2 à 5 mois pour une "gourde en plastique", au bout de 3 mois pour une "gourde en verre" et au bout de... 3 ans pour une "gourde métal (inox)".

Ceci, si on n'utilise qu'une gourde, qu'on ne l'oublie pas et qu'on n'achète plus de

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 2206-FHG HGEMC 2	13/14

bouteilles en plastique.

25 "L'inox est un matériau très intéressant car il peut durer très longtemps et il est bien recyclable, mais il est très lourd en termes d'impact de fabrication à cause de sa matière", indique la fondatrice de *Gobi* interrogée dans *Le Feu au lac*.

30 Et la gourde isotherme inox possède, elle, un impact écologique encore plus lourd. Autre hic : elle n'est fabriquée que par une usine, qui se trouve en Chine. Ce qui pose question en termes d'environnement, mais également des conditions sociales dans lesquelles sont fabriquées la gourde. Ce modèle de gourde isotherme, aussi connu sous le nom de gourde Chilly du nom d'une des marques qui les commercialise, est à acheter uniquement en cas d'utilisation quotidienne pendant plusieurs années pour compenser son impact carbone.»

Source : Pauline Petit, «Comment choisir une gourde vraiment écologique ?», paru sur le site Consoglobe.fr, le 26 juin 2021.

QUESTIONS

Question 1 : Identifiez les assemblées lycéennes indiquées dans les documents 1 et 2.

Question 2 : À l'aide des documents 1 et 2, justifiez l'utilisation du terme « démocratie scolaire » à propos des assemblées lycéennes.

Question 3 : À partir d'exemples concrets, montrez que les assemblées lycéennes contribuent à toutes les échelles (locale, régionale, nationale) au débat démocratique et à l'engagement autour de défis climatiques. (Documents 1, 2 et 3)

Question 4 : Au sein du CVL un « match écologique entre bouteille en plastique et gourde » (document 3) est organisé. Vous décidez de participer à ce débat, préparer vos arguments pour défendre votre point de vue en une dizaine de lignes.